



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION D'UN CONCERT INTITULE "SEANCE MUSICALE AVEC LE GROUPE LES TERIBA" PAR L'ASSOCIATION ARTS ET CITES A LA MEDIATHEQUE CŒUR DE VILLE LE SAMEDI 16 NOVEMBRE A 16 H

**DÉCISION N° DM-24-377
EN DATE DU 13 NOVEMBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public,

CONSIDÉRANT la proposition de concert de l'association Arts et cités, représentée par Monsieur François Nouel, en sa qualité de Président, dont le siège social est situé 6, rue Georges Sand – 92160 ANTONY, le samedi 16 novembre 2024 à 16h à la Médiathèque Cœur de Ville.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association Arts et cités, représentée par Monsieur François Nouel, en sa qualité de Président, dont le siège social est situé 6, rue Georges Sand – 92160 ANTONY, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un concert intitulé « Séance musicale avec le groupe Les Teriba » le samedi 16 novembre 2024 à 16h à la Médiathèque Cœur de Ville, dont le coût est fixé à cinq cents euros (500,00 € T.T.C.) la représentation ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20241113-lmc1H12506H1-AR
Date de réception en Préfecture : 13/11/2024
Date de Publication : 13/11/2024